



# COMMENT REMPLIR LA DEMANDE DE RÉALISATION DE PROJET

## FORMULAIRE DE DEMANDE – Ouvrages riverains et en milieu aquatique

### Note :

1. Tous les renseignements demandés doivent être fournis. Les demandes incomplètes ne seront PAS traitées et seront retournées au demandeur avec la mention INCOMPLÈTE.
2. Le propriétaire doit veiller à ce que la demande soit complète et exacte même si elle est remplie par un entrepreneur.
3. Transmettre les demandes remplies à :  
Services immobiliers  
Voie-Navigable-Trent-Severn  
2155, prom. Ashburnham  
C.P. 567  
Peterborough ON  
K9J 6Z6  
N° de télécopieur : 705- 742-9644

1. Indiquer le nom, l'adresse, le n° de téléphone et le courriel du demandeur.
2. Inscrire le nom, l'adresse, le n° de téléphone et le courriel de tous les entrepreneurs prenant part à la construction.
3. Indiquer le lieu des travaux. Inscrire également l'adresse municipale (adresse 911) et les numéros de rôles d'évaluation.
4. Décrire le projet en cochant toutes les cases pertinentes sous « Projet ».
5. Décrire le projet en cochant toutes les cases ayant trait aux matériaux qui seront utilisés.
6. Indiquer la nature du projet – nouveau, réparation, enlèvement, et/ou ajout. Noter que plus d'une case peut être cochée.
7. Indiquer le coût total estimé du projet. Tenir compte des coûts de conception, de construction et de réhabilitation.
8. Indiquer l'utilisation prévue – privée, commerciale ou autre. Veuillez indiquer les autres utilisations possibles, y compris amarrage communal, aire publique, etc.
9. Le demandeur ou l'agent autorisé doit signer le formulaire. Si le formulaire est signé par un agent autorisé, joindre une lettre signée par le propriétaire autorisant l'agent à agir en son nom.

### Toutes les demandes doivent être accompagnées des documents suivants :

1. Droits : Les chèques doivent être faits à l'ordre du **Receveur général du Canada**. Les demandes accompagnées de chèques sans provision ne seront pas traitées et des frais de service de 20 \$ seront exigés.
  - a. Nouveaux travaux ou réparations sur la façade d'une **propriété privée** (résidences ou chalets seulement).  
50 \$ + T.P.S. = 53 \$
  - b. Nouveaux travaux ou réparations à une **installation commerciale ou à une installation communautaire existante** (marina, lieu de villégiature, aire d'amarrage commune existantes)  
100 \$ + T.P.S. = 106 \$
  - c. Projet de **nouvelle installation commerciale ou de nouvelle installation communautaire** (marina, aire d'amarrage commune, lieu de villégiature nouveaux)  
250 \$ + T.P.S. = 265 \$
2. Copie des titres de propriété.
3. Copie des levés d'arpentage. Si vous n'avez pas de levés d'arpentage, vous pouvez obtenir un plan enregistré de subdivision ou un plan de référence auprès de votre bureau d'enregistrement local.
4. Photographies. Exigences :
  - Les photos doivent avoir été prises au printemps ou à l'été.
  - Photos couleurs numériques de préférence.
  - Les photos doivent montrer la façade complète du terrain, perpendiculairement à la rive et parallèlement à la rive. Joindre des photos des propriétés adjacentes (voir l'exemple ci-dessous).

**5. Plan détaillé des travaux projetés.** En plus de toutes les exigences précisées dans la demande pour un type particulier de projet, les exigences minimales concernant le plan sont les suivantes :

- les plans peuvent être dessinés et annotés à la main;
- les notes doivent être précises et lisibles;
- les dimensions peuvent être indiquées en mesures impériales ou métriques;
- le plan doit indiquer la direction nord précise;
- toutes les lignes droites doivent être tracées à l'aide d'une règle;
- les plans doivent être dessinés à l'échelle dans la mesure du possible et l'échelle doit être indiquée sur le plan;
- illustrer toutes les structures existantes, les structures à enlever et l'emplacement des nouvelles structures;
- indiquer la profondeur existante et proposée de l'eau en bordure de toutes les structures et dans les secteurs qu'il est prévu de draguer ou dans les aires de baignade projetées;
- indiquer l'emplacement de toute la végétation sur la berge (arbres);
- inclure un plan montrant l'emplacement de la propriété;
- illustrer les vues en plan, les profils et les coupes longitudinales des structures existantes et proposées;
- illustrer les limites de la propriété en pointillés s'étendant jusque dans l'eau;
- toutes les mesures sont prises à partir des limites de la propriété et perpendiculairement au niveau d'eau maximal pour la navigation;
- l'élévation de toutes les structures est mesurée à partir du niveau d'eau maximal pour la navigation;
- illustrer le niveau du sol, les matériaux, l'enrochement ou la bio-ingénierie et le géotextile existants et proposés.

6. Copie des levés d'arpentage de la propriété illustrant l'emplacement et les dimensions de tous les ouvrages riverains ou en milieu aquatique existants.

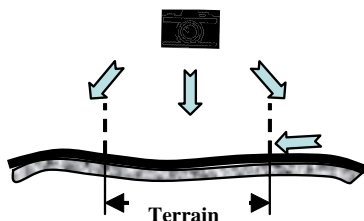
7. Copie des levés d'arpentage illustrant l'emplacement de tous les ouvrages riverains ou en milieu aquatique proposés.

8. Copie de la permission écrite des propriétaires adjacents, lorsque les travaux proposés ont une incidence sur leurs propriétés.

9. Copie de la permission écrite des autorités municipales pertinentes, lorsque les travaux proposés ont une incidence sur une propriété municipale, y compris sur les emprises de routes et les droits de passage.

10. Dans le cas des remises à bateau, joindre les documents prouvant que les propriétaires avoisinants ont été informés des travaux proposés et joindre leurs commentaires.

### Exemple de photos



### EXEMPLE DE PLAN

